

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi, et Samedi.

CAHORS ET DÉP.: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP.: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS	Libos	Montauban	Capdenac	Libos	Cahors	Montauban	Cahors	CAHORS	Montauban	Capdenac	Cahors	CAHORS	Capdenac	Cahors	Capdenac	CAHORS	Capdenac	Cahors	Capdenac				
7 45	11 30	11 30	11 30	11 30	7 45	11 30	11 30	7 45	11 30	11 30	11 30	7 45	11 30	11 30	11 30	7 45	11 30	11 30	11 30				

Cahors, le 20 Mars.

NOUVELLES POLITIQUES

L'Anniversaire du 18 mars ET LE GÉNÉRAL BOULANGER

Dimanche, ont commencé les réunions organisées à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars.

D'après le Radical, partout ce n'a été qu'une protestation du parti républicain socialiste contre les agissements du général Boulanger et de ses patrons.

AU ROCHER SUISSE (18^e ARRONDISSEMENT) Trois orateurs, les citoyens Joffrin d'abord, puis Lavy et Clément, font l'apologie du mouvement communaliste de 1871. Arrivant à la popularité du général Boulanger, le citoyen Joffrin démontre que sa candidature a été soulevée pour faire échec à Félix Pyat à Marseille. « Ils ne sont pas républicains, dit le citoyen Joffrin en terminant, ceux qui mettent la République aux pieds d'un traître de sabre; toutes les républiques ont péri par le sabre, et les socialistes parisiens savent trop à quels dangers ils s'exposeraient en mettant la République à la merci d'un dictateur qui n'a derrière lui ni Arcole, ni Ansterlitz, mais le 18 mars 1871 et sa croix de commandeur ramassée dans le sang des Parisiens. »

Toute la salle, debout, applaudit et crie: « A bas Boulanger! »

AU BOULEVARD D'ITALIE

Quatre cents citoyens étaient réunis à la salle Defer, boulevard d'Italie, 73.

Le citoyen Simon Sèns a fait l'histoire du mouvement communaliste de 1871. En terminant, il s'est étonné du mouvement actuel en faveur du général Boulanger, dont il est difficile, a-t-il dit, de connaître exactement l'origine et ceux qui l'encouragent. Il faut qu'on sache bien, a-t-il ajouté, que le peuple de Paris ne veut pas de dictature militaire. Les Parisiens ne veulent pas un sabre.

Après lui, le citoyen Labusquière a raconté brièvement les événements de Brumaire et de Décembre.

bre. « Boulanger, s'est-il écrié, veut imiter Bonaparte. »

« On ne peut s'expliquer cette popularité, continue-t-il. Comment Paris acclamerait-il le général qui s'est exceptionnellement distingué, en 1871, en massacrant les Parisiens. Après le massacre, le complice de Boulanger, Gallifet, a eu la pudeur de refuser un grade supérieur dans la Légion d'honneur; Boulanger, lui, n'a pas craint d'accepter. »

« On prête à cet homme des mérites qu'il n'a pas: On dit que c'est lui qui a reconstitué le travail de la défense nationale, ce n'est pas vrai; ce travail a été fait depuis la guerre, petit à petit, par des officiers, qui, obscurément, sans souci de réclame, ont travaillé pour la patrie. Boulanger n'a fait qu'en profiter; les autres ont fait la besogne, Boulanger en a accaparé le bénéfice. » (Applaudissements frénétiques.)

En terminant, le citoyen Labusquière propose un ordre du jour protestant contre la candidature Boulanger à Marseille. Cet ordre du jour est adopté par acclamation.

A L'ALCAZAR

A l'Alcazar d'Italie, avenue de Choisy, au punch organisé par le comité révolutionnaire du 13^e arrondissement, le citoyen Susini a engagé les révolutionnaires à s'entendre pour empêcher, par tous les moyens, une dictature quelconque.

SALLE DES DEUX-CANONS

Rue de Flandre 140, salle des Deux-Canons 300 citoyens environ assistaient à la réunion. Le citoyen Paulard, conseiller municipal, a engagé les auditeurs à ne pas laisser imposer de dictateur et, surtout, un homme de sabre qui jamais n'a rien fait pour la République. Boulanger était colonel en 1871, il a fait fusiller les fédérés à l'hôpital Bonjon, et personne n'oserait soutenir qu'il est républicain.

La salle applaudit et crie: « Vive la République! A bas le dictateur! »

La Presse

ET LA CANDIDATURE BOULANGER

La Justice. — Oui nous sommes contre, et carrément contre la candidature Boulanger, et nous combattons cette candidature que toutes les tradi-

entra tranquillement de ce côté dans le parc.

— Oui, et sans coup férir, car nos ennemis seront alors pris à revers; mis entre deux feux, nous en aurons bon marché.

— C'est cela même. Allons, ajouta-t-il gaiement, je vois que vous vous rappelez encore notre ancien métier.

— Oh! cela ne s'oublie pas, Mayor.

— C'est vrai, c'est vrai, mon ami. Ah! ça, vous m'avez dit comment vous étiez entré dans l'hacienda, dites-moi donc maintenant comment vous en êtes sorti.

— Oh! c'est toute une histoire, Mayor.

— Dites-la moi, compagnon, cela finira sans doute de me mettre de bonne humeur.

— Je ne le crois pas. Voici la chose en deux mots: Je me suis, vous ai-je dit, introduit dans l'hacienda déguisé en vaquero.

— En effet, vous me l'avez dit.

— C'était vers quatre heures du matin, le temps était sombre, il tombait une pluie fine, glacée et pénétrante; je rôdais depuis près de trois heures au pied des murailles du parc, cherchant un endroit facile à escalader; je m'arrêtai définitivement à l'endroit marqué en rouge, c'était une inspiration ou plutôt un pressentiment, car ce fut en escaladant cette partie de la muraille que je m'aperçus qu'elle était minée par les eaux et qu'elle ne tenait debout que par artifice.

— C'est admirable! dit le Mayor en avalant d'un trait un verre de rhum.

— Je crus entendre un léger bruit derrière moi et, supposant qu'une ronde quelconque rôdait au dehors, je sautai de la crête du mur dans le parc où, sans me faire mal, je tombai sur des feuilles

du parti républicain, comme les principes les plus élémentaires et les plus évidents, sont d'accord pour condamner.

La Paix engage le gouvernement à faire la preuve des agissements coupables du général Boulanger et à prendre des décisions énergiques contre celui-ci.

La République française demande avec instance qu'on rende le général Boulanger éligible.

Le Radical est convaincu que l'immense majorité du parti républicain est hostile à toute tentative de dictature, mais cela ne suffit pas; il faut que tous ceux qui tiennent une place dans la politique parlent au peuple et lui fassent comprendre qu'il s'agit du salut de la République.

Le Figaro. — Rendre le général Boulanger éligible par sa mise en réforme ou sa mise à la retraite, le laisser nommer député, l'enfermer dans l'obscurité des commissions et l'impuissance du parlementarisme serait, en somme, la solution la meilleure. Il y aurait encore un moyen plus efficace de combattre le boulangisme, ce serait de bien gouverner.

Le XIX^e Siècle dit que, pour se débarrasser du général Boulanger, on a commencé par renverser un ministère; ensuite on l'a exilé à Clermont-Ferrand; enfin, on vient de le mettre en retrait d'emploi. Toutes ces mesures n'ont fait que donner au courant boulangiste une intensité plus grande et telle que les mérites d'un homme ne sauraient suffire à l'expliquer. Il faut chercher ailleurs les motifs des étonnants progrès de cette popularité; il faut se demander si l'on ne doit pas y voir les signes précurseurs de la Révolution dans nos mœurs et dans nos institutions politiques, qui, un jour ou l'autre, sous une forme ou sous une autre, devait fatalement se produire.

Bien aveugles sont ceux qui s'obstinent à ne voir dans cet irrésistible courant qu'une résurrection de l'esprit de césarisme. Le pays a fait l'expérience de ce régime, il en est resté plus dégoûté encore qu'il en est du parlementarisme. Ce qu'il veut, ce n'est pas le retour aux anciens errements, c'est le renouvellement d'un personnel politique fatigué, usé, démoralisé, n'ayant plus ni programmes ni idées, ayant perdu toute boussolle. Ce qu'il veut, c'est la réforme d'institutions qui peuvent avoir pour conséquence

de remettre l'exercice de la puissance publique aux mains des incapables, quand ce n'est pas aux mains des marchands de décorations.

Pour expliquer cette opinion, tous les moyens lui semblent bons. Voilà la vérité, et voilà pourquoi malgré les imprécations de M. Camille Pelletan et de M. Henri Maret, la popularité du général Boulanger n'est pas près de son déclin.

Le Soleil déclare que ne pas présenter de candidat franchement conservateur dans les départements où va s'engager la lutte entre les deux camps républicains rivaux, serait une faute impardonnable.

L'Autorité demande si le gouvernement est bien sûr que le conseil d'enquête frapperait le général Boulanger de la mise en réforme. Dans le cas d'un acquiescement, quelle sera la situation du ministre qui aura pris l'initiative des poursuites; dans le cas de mise en réforme, le conseil sera accusé d'avoir obéi servilement aux injonctions ministérielles.

Le 13^e corps d'armée. — L'Officiel porte la nomination de M. le général Warnet au commandement du 13^e corps d'armée, à Clermont-Ferrand, en remplacement du général Boulanger.

Le général Warnet, est considéré comme un de nos meilleurs divisionnaires.

La mission Française

AUX FUNÉRAILLES DE L'EMPEREUR GUILLAUME

L'arrivée de la mission militaire française à Berlin a donné lieu à un léger incident qui n'avait pas été connu jusqu'ici. Un seul officier avait été envoyé pour la recevoir à la gare et, par un malencontreux hasard, il ne parvint pas à rencontrer les délégués français à leur arrivée. Le général Billot se montra naturellement très formel de cette négligence qui contrastait singulièrement avec l'accueil épressé que recevaient les autres envoyés et délégués. Le lendemain, quand la mission française fut présentée au château, le prince Guillaume exprima lui-même aux envoyés français ses regrets du malentendu de la veille, et mit fin ainsi à cet incident.

Dimanche, le roi des Belges, le roi de Saxe, le roi de Roumanie, le prince de Galles et les membres des différentes délégations viennent successivement déposer leurs cartes au Central-Hôtel où est

coururent au prisonnier, et après l'avoir solidement garrotté, ils le regardèrent au visage:

— Bonne prise! s'écria le Cœur-Sombre; ce drôle, que je connais bien, est l'âme damnée du Mayor, il se nomme Sébastian. Il est venu probablement pour nous espionner.

— Son compte est bon, répondit le mayordomo.

« Le prisonnier fut roulé dans un zarapé, puis le mayordomo le chargea sur ses épaules en disant:

— Mettons-le en lieu de sûreté, nous verrons plus tard ce que nous ferons de lui.

» Et les deux hommes s'éloignèrent.

« Je restai seul, très intrigué par cette scène à laquelle je ne comprenais rien. La présence de Sébastian dans les mêmes parages que moi et en même temps, c'était ce qui m'étonnait le plus. »

— Pardonnez-moi, mon ami, j'ai eu tort, dit le Mayor en lui tendant la main avec les marques de la plus apparente franchise. Vous savez combien peu je puis avoir confiance dans les hommes qui m'entourent. Sébastian, dont vous connaissez le caractère atrabilaire et soupçonneux, m'avait dit contre vous certaines choses fort graves, qu'il est inutile de vous répéter maintenant, et dont il s'était vanté de me fournir les preuves, si je lui laissai carte blanche. J'y consentis; vous savez le reste.

— Ainsi, Sébastian m'avait accusé de trahison?

— Positivement, oui, mon ami.

— Je ne puis vous en vouloir, Mayor; tout autre à votre place aurait agi comme vous l'avez fait, mais n'aurait pas reconnu son erreur aussi franchement que vous l'avez reconnue tout à l'heure.

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

ES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XIX

COMMENT NAVAJA FIT SON RAPPORT AU MAYOR ET CE QUI S'ENSUIVIT

— C'est vrai, Mayor, c'est admirable! Sur mon honneur! vous avez fait des miracles.

— Ah! c'est que, cette fois, je veux en finir avec mes ennemis, dit-il avec ressentiment.

— Voyez-vous ce point rouge, là, sur le plan, dans le parc?

— Oui, que signifie-t-il?

— A cet endroit, le mur a été ébranlé par suite d'infiltrations, lors des dernières pluies, sur une étendue de plus de vingt mètres, la muraille ne tient plus que par artifice, elle cédera à la première secousse vigoureuse qu'elle recevra, je m'en suis assuré.

— Bon! cela nous fait une entrée toute trouvée. Pendant que nous ferons deux fausses attaques, l'une contre la rancheria et l'autre contre les corales de l'hacienda, le gros de notre troupe

descendue la mission française. Dans l'après-midi, le général Billot, et les officiers de la mission ont assisté comme les autres délégations à la réception de l'impératrice Augusta qui leur a fait un accueil très empressé. La mission française a ajourné son départ jusqu'à lundi, l'empereur Frédéric ayant témoigné le désir de la recevoir et étant empêché de le faire dimanche à cause de la fatigue causée par les émotions de la journée de samedi.

On mande de Berlin au *Petit Journal* :

On a remarqué, à la réception des ambassadeurs étrangers, l'accueil très gracieux fait par le kronprinz à la mission française. Il a chargé le colonel Kornbropst de compliments tout particuliers pour M. Carnot président de la République.

La délégation française

CHEZ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

L'empereur Frédéric a reçu, dans l'après-midi de dimanche à Charlottenburg, la mission militaire française. L'accueil a été très cordial. L'empereur a retenu presque une demi-heure les représentants de la France, leur exprimant chaudement l'espoir que les bons rapports entre les deux pays continueraient; il les a chargés de transmettre à M. Carnot, au sujet de la mort de son père, ses condoléances personnelles en même temps que ses condoléances officielles.

L'empereur, naturellement, a reçu la mission en uniforme, dont le hausse-col cachait la canule introduite dans la gorge; il paraissait en bonne santé, ses allures étaient vives, mais la figure était un peu fatiguée, ce qui se comprend par suite des émotions et des réceptions de dimanche.

La mission française envoyée à Berlin, pour assister aux obsèques de l'empereur Guillaume, sera de retour à Paris, mercredi ou jeudi.

Le gouvernement de l'Alsace

Paris, 18 mars.

La Justice publie l'information suivante de Berlin :

» M. de Bismarck, après s'être concerté avec le prince Guillaume, kronprinz actuel, vient de demander à l'empereur Frédéric III de le nommer au poste de statthalter d'Alsace-Lorraine. L'impératrice Victoria est favorable à ce dessein, qui éloignerait pour quelque temps son fils aîné.

» On croit, d'ailleurs, que le prince Hohenlohe ne rentrerait pas dans la diplomatie, mais qu'il quitterait définitivement le service de l'Etat.

Paris, 18 mars.

D'autre part, on lit dans le *Temps* :

On parle d'une proclamation de l'empereur aux Alsaciens-Lorrains. Les pouvoirs de M. de Hohenlohe comme statthalter de l'empereur en Alsace-Lorraine ont été renouvelés.

Metz, 18 mars.

Les membres indigènes du Conseil municipal de Metz, ont tous, sauf un, refusé de signer les adresses que le Conseil a envoyées à l'impératrice Augusta et à l'empereur Frédéric.

La retraite de M. de Moltke.

Le feld-maréchal de Moltke a repris la direction de l'état-major; sa retraite n'est pas encore officielle, mais elle est décidée irrévocablement; la maladie de foie du feld-maréchal a repris dans ces derniers temps une nouvelle intensité et sa santé décline rapidement. La mort de Guillaume l'a vivement affecté et il est décidé à se retirer dans ses terres de Silésie.

— Merci, compagnon; maintenant c'est entre nous à la vie et à la mort.

— Vous avez dit le mot, Mayor. Bientôt, croyez-le bien, vous ne conserverez aucun doute sur mon compte.

— Je n'en conserve plus, mon ami; donc, brisons là et continuez, je vous prie.

— Soit, Mayor. D'ailleurs, avec le temps, tous les nuages se dissipent, et la vérité se découvre, quoi qu'on fasse pour l'empêcher. Je reprends : Sébastien fut mis dans la prison de l'hacienda; mais bientôt Cœur-Sombre et ses amis reconnurent que le prisonnier qu'ils avaient fait était très gênant pour eux; il s'agissait de se débarrasser de lui, soit en le tuant, soit en le livrant aux français. Mais aucun de ces moyens n'était praticable : les français ne pouvaient se charger, sans ordre d'extradition, d'un prisonnier fait sur le territoire des Etats-Unis; d'un autre côté, tuer cet homme dans l'hacienda était impossible; don Cristoval se serait attiré de la part des autorités américaines un procès criminel.

— Oui, le cas était embarrassant. Comment s'en sont-ils tirés ?

— Par un biais assez adroit; le Cœur-Sombre apprit par hasard qu'une troupe de coureurs de bois était arrivée pour les grandes chasses d'hiver et campait à quelques lieues de l'hacienda, au brulis de la Hulotte Bleue.

— Oui, j'ai entendu parler de cette troupe. Calaveras m'avait conseillé d'entamer des négociations avec elle; mais, après mûres réflexions, j'y ai renoncé, convaincu que je n'arriverais à rien avec ces brutes canadiennes.

— Je pense que vous avez eu raison... Les

L'espionnage allemand.

— On télégraphie d'Oran :

Un individu de nationalité allemande a été surpris, samedi, au moment où il prenait le plan de la rade et d'une nouvelle batterie masquée sur le versant de la montagne de Santon.

Cet espion a été arrêté aussitôt et conduit à Oran, où, après interrogatoire, il a été interné à la prison civile. Cette arrestation a produit une grande émotion dans la ville.

Mystérieuse découverte.

— On lit dans le *Petit Journal* : Une découverte des plus curieuses vient d'être faite par un commis des postes et télégraphes de Tarascon. Cet employé ayant aperçu sur le Rhône un paquet volumineux qui surnageait, retira ce ballot, l'ouvrit, et ne fut pas peu surpris d'y trouver douze paquets de cartes d'état-major. La plupart d'entre elles étaient celles des frontières de l'Est et des forts de Paris.

Une enquête est ouverte.

Italie.

— M. Crispi vient d'être interpellé à la Chambre des députés d'Italie, sur la politique du gouvernement au regard de la question Bulgare.

La réponse du président du conseil mérite d'être signalée, car elle a tout au moins le mérite d'une grande franchise. M. Crispi, en réponse à M. L. Ferrari, a déclaré encore une fois que l'Italie, en s'alliant à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie, ne s'est engagée que pour ce qui concerne les intérêts communs et le maintien de la paix, et que, pour le reste, elle a conservé sa liberté d'action.

Par conséquent, la politique du gouvernement italien au sujet de la question bulgare, peut différer de celle du gouvernement allemand. L'Allemagne appuie les demandes de la Russie; M. Crispi demeure fidèle à la cause des peuples. Les Bulgares font acte d'indépendance et résistent aux sommations de la Porte. Selon M. Crispi, l'Italie, qui est issue du droit plébiscitaire, doit se ranger du côté des Bulgares.

Paris, 20 mars.

Les obsèques de M. Carnot père ont eu lieu aujourd'hui à midi, en l'église Saint-Philippe du Roule. L'affluence était considérable.

Par une lettre autographe des plus courtoises, le roi des Belges a invité M. Carnot, à venir à Bruxelles lors du voyage que le président de la République doit faire dans le département du Nord.

M. Carnot a accepté.

Crédit Foncier de France.

— Tirage du 15 mars. — Bons de 100 francs avec lots.
Le n° 152,360 sera remboursé par 100,000 fr.
Le n° 104,423 — — par 40,000 fr.
Le n° 154,435 — — par 10,000 fr.
Le n° 49,116 — — par 4,000 fr.
Les n° 9,106 — 10,418 — 35,404 — 111,550 — 124,499 — 131,806 — 148,385 — 162,856 — 208,086 — 216,314 — 217,056 — 220,264 — 228,265 — chacun par 1,000 fr.

Les 70 numéros ci-après chacun pour 200 fr. :

4287	55485	85337	130164	177147	10506
50812	92648	132266	159257	182856	10811
58991	95115	135397	161221	196156	11283
60992	99531	137630	163574	206945	27778
63219	100881	137686	163721	203021	23725
00965	102674	138466	165581	203607	39108
71160	106331	141182	167556	212618	44831
72098	109409	141037	169706	221029	48977
721681	12746	44083	171974	224627	54218
75756	120332	149704	172114	227939	54242
75546	124731	152241	175522	53303	80943
124747	158420	176731			

hésitations de Cœur-Sombre durèrent assez longtemps; enfin, le troisième jour, il se décida à faire conduire le prisonnier au brulis de la Hulotte Bleue et de le livrer aux chasseurs pour lui faire infliger la loi de Lynch.

— Vous êtes certain de cela ?

— Vous en aurez bientôt la preuve... N'ayant plus rien à l'hacienda, je m'évadai une heure après le coucher du soleil, et je me rendis au brulis, non pas pour m'aboucher avec les chasseurs, mais afin de surveiller ce qui se passerait; je réussis à m'approcher du brulis sans être déposé; les chasseurs n'étant pas sur le sentier de la guerre ne se gardaient point; j'avais caché mon cheval afin de l'empêcher de bennir. Arrivé presque sur la lisière de la clairière, je grimpai dans un mahogany géant et je me blottis au milieu du feuillage; tout en étant complètement invisible, je pouvais voir et presque entendre tout ce qui se faisait et se disait dans la clairière.

— Hum ! c'était jouer gros jeu, compagnon.

— Peut-être, mais j'avais mon idée. Je vous avoue que je n'ai jamais aimé Sébastien qui, du reste, me le rendait bien, vous le savez; de plus, j'étais convaincu, je ne sais pourquoi, qu'il n'était pas aussi votre ami qu'il feignait de le paraître; en un mot, que le dévouement à votre personne, dont il faisait parade, n'était qu'une haine déguisée.

— Je commence à croire que vous pouviez avoir raison, dit le Mayor en hochant la tête.

— Attendez la fin.

— Soit, continuez.

— Je restai ainsi perché comme un perroquet

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

L'ŒUVRE DU BOUILLON

Journée du 16 mars offerte par MM. les marchands de grains et épiciers de la ville de Cahors,

LISTE DES DONATEURS

MM. Vèdrène; veuve Vaysade; Soubrié; Para; Balaguéry; Larroque; Astruc; Jouclas; Nègre; Brunet; Méridet; Vizon; Fraysse; Douce; Bauzan; Astruc; Bariéty; Franceschini; Roudil; Capelle; Astruc; Alix; M^{lle} Trabouyé; Maurès; veuve Cabanes; Flouroux; veuve Bru; M^{lle} Guiral; Fournié; Delsol; veuve Pignères; Fournié-Lafage; Capelle; Martory; Fournié jeune; Faurie; Faurès; Valet; Bruel; Mignot; Ausset; Lacassagne; Gibily; Fourmy; Huillet; Lapeyre; M^{lle} Imbert; Fabre; Marty; Estradel; Larroque; Mention jeune; Chanut; Duranet; Gagnayre; Clary; Couaillac; Tourriol; veuve Marabille; Chabrier; Bailly; Bouzerand; Lionni; Sotoul; Batisse.

La commission du « bouillon d'hiver » s'est réunie samedi à la préfecture, sous la présidence de M. Paysant, préfet du Lot.

Le trésorier a fait connaître la situation financière de l'œuvre, du 24 février au 14 mars 1888. Il résulte de ce compte rendu, que les recettes totales en argent s'élevaient, au 14 mars, à la somme de 5,289 fr. 80 c. et que les dépenses atteignaient le chiffre de 823 fr. 76 soit une moyenne de 45 fr. 72 par jour.

Le nombre des portions distribuées dans les dix-huit jours, compris entre le 24 février et le 14 mars, s'est élevé à 2,790, soit 155 par jour.

On sait que chaque portion se compose d'un litre de bouillon, d'un morceau de bœuf, d'une pomme de terre et de 500 grammes de pain.

Le prix de revient de chacune de ces portions est de 30 centimes environ.

La commission a décidé que les distributions continueraient jusqu'à la fin mars.

Les membres de la commission se sont aussi occupés du projet de création d'un fourneau économique pour l'hiver prochain. Une commission a été choisie pour l'étude des voies et moyens.

Boulangerie coopérative.

— Une bonne œuvre en entraîne toujours une autre à sa suite.

Le « bouillon d'hiver » fonctionnait à peine, à Cahors, qu'un groupe de citoyens songeait à créer une boulangerie coopérative, non pas dans le but de faire concurrence aux boulangers, mais uniquement pour venir en aide aux nécessiteux en permettant à ceux-ci d'acheter leur pain au plus bas prix possible, c'est-à-dire au prix de revient.

Nous espérons qu'il en sera de même pour la viande, et qu'une boucherie coopérative suivra de près la boulangerie. L'une ne peut aller sans l'autre, d'autant que le prix de la viande est bien plus exagéré que le prix du pain.

sur une branche pendant plus de trois heures, je croyais déjà que peut-être le Cœur-Sombre avait changé d'idée, et, fatigué de cette longue attente et transi de froid, j'allais me retirer, lorsque un peu avant minuit une petite troupe, composée de six à huit hommes et commandée par un chasseur canadien nommé Charbonneau, pénétra dans la clairière.

— Je connais ce Charbonneau, j'ai un compte à régler avec lui.

Sébastien, bien garrotté et attaché sur un cheval, se trouvait au milieu des chasseurs; le canadien causa pendant assez longtemps à part avec quelques-uns des coureurs des bois, puis tous se réunirent, et il fut convenu que le pauvre diable serait jugé, mais, comme il mourait à peu près de faim, on lui donna à manger et surtout à boire.

— Ah ! il but ? fit le Mayor en fronçant le sourcil.

— Considérablement, oui, mais aussitôt qu'il fut rassasié, alors tout changea.

» Sébastien déclara qu'il avait mérité la mort, mais qu'il ne voulait pas la recevoir avant que d'avoir confessé tous ses crimes; il fit plus; il exigea que sa confession fût écrite et procès-verbal dressé et signé par tous les assistants.

— Oh ! cela n'est pas possible ?

— Je vous affirme que cela est ainsi.

— Oh ! le démon, s'écria le Mayor en frappant sur la table de telle sorte que verres et bouteilles se choquèrent les uns contre les autres.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

Variétés

L'ÉCOLE CENTRALE

DU LOT

(1796-1804) (Suite).

I

FONDATION ET ORGANISATION DES ÉCOLES CENTRALES

L'enseignement sérieux des mathématiques, réparti progressivement sur toutes ces classes, celui de la chimie et de la physique qui faisaient alors de si étonnants progrès, étaient encore de véritables nouveautés dans l'enseignement secondaire, au moins par l'importance qu'on allait leur accorder. (1)

Le personnel était difficile à recruter. Pour les lettres et la philosophie, on pouvait encore faire appel, et on le fit, au personnel des anciens collèges, mais pour les sciences et les arts, les professeurs faisaient défaut presque partout. En outre, les temps étaient troublés, et les finances étaient loin d'être prospères. « Etablir une école centrale dans chaque département, y compris les pays annexés, n'eût pas été, même en des temps réguliers, une petite affaire; en 1795, avec la coalition sur les bras, huit cent mille hommes aux frontières et la dépréciation des assignats, il y avait de grandes chances pour que cette opération échouât. » (2)

Mais la discussion de cette loi sur l'organisation de l'enseignement avait été trop longue et trop importante, elle avait trop éveillé l'attention publique pour que le Directoire ne mit pas tous ses soins à l'appliquer dans le plus bref délai. La loi du 25 messidor an IV mit à la disposition du gouvernement les maisons « connues ci-devant sous le nom de collèges », et moins de deux ans plus tard, le 19 messidor an VI, 97 Ecoles centrales étaient en exercice, 8 de premier ordre dans les villes de 100,000 âmes et au-dessus, et 89 de second ordre.

L'école centrale du Lot fut une des premières inaugurées. Nous allons étudier son organisation, passer en revue ses professeurs et ses élèves et apprécier les résultats qu'elle a produits.

II

L'ÉCOLE CENTRALE A CAHORS

LE JURY D'INSTRUCTION PUBLIQUE. — OUVERTURE SOLENNELLE DE L'ÉCOLE

Dans le plan qu'il élaborait pour l'organisation de l'enseignement public, Condorcet avait placé à Montauban l'Institut, c'est-à-dire le principal établissement secondaire du département du Lot. Dès que ce projet fut connu, il excita dans la ville de Cahors une émotion bien légitime, et les membres du Directoire du département s'empressèrent d'écrire aux députés pour protester contre cette mesure.

La correspondance échangée fut des plus actives. En voici quelques extraits.

Le 16 mai 1792, le député Lachière écrivait : « Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, dans laquelle vous m'exprimez votre vœu, pour que l'Institut du département du Lot soit fixé à Cahors, de préférence à Montauban.

Il est certain que dans l'état annexé au rapport fait au nom du Comité d'instruction publique, on a désigné Montauban pour le lieu où doit être placé l'Institut, mais c'est l'effet d'une surprise faite à la religion de quelques membres du Comité par les députés extraordinaires de Montauban et la députation du Lot l'a vu avec peine, et travaillera à faire changer cela, ou à empêcher que cette proposition soit décrétée. Mais, pour le faire avec plus d'avantage, il serait bon que les municipalités, du moins celles qui sont chefs-lieux d'un canton, prissent une délibération dans laquelle elles exposeraient l'inconvenance du placement de l'Institut à Montauban, et supplieraient l'Assemblée nationale de le placer à Cahors. Il conviendrait alors que vous prissiez des moyens pour avoir ces délibérations et me les adresser directement. Je me joindrai à mes collègues de la députation du Lot pour les utiliser et remplir vos vœux ».

Pour s'élever contre les prétentions de Montauban, les habitants de Cahors n'avaient pas attendu le conseil de Lachière, et 150 notables parmi lesquels nous relevons des magistrats, des médecins, des ecclésiastiques, s'étaient réunis le 14 mai et avaient voté et signé la protestation suivante à laquelle s'associèrent le corps municipal et le Directoire du district de Cahors.

« Les citoyens actifs de la commune de Cahors, légalement assemblés en vertu du droit accordé par la constitution, titre premier, en conformité de l'arti-

(1) E. Despois. *Le Vandalisme révolutionnaire.*

(2) A. Duruy. *L'Instruction publique et la Révolution.*

de 52 sur l'organisation des municipalités, représentent aux administrations du département du Lot que l'organisation de l'Instruction publique est le plus beau présent que des législateurs puissent faire à des citoyens libres; par elle les liens de la société se fortifient; par elle seront formés les défenseurs zélés de la constitution. La commune de Cahors a eu le bonheur de posséder pendant des siècles un collège et même une université, où de tous les temps se sont rendus de jeunes élèves de tous les départements voisins, et cette ville privée de tout commerce par défaut de localité réunissait plusieurs milliers d'élèves, et les nourrissons des sciences, comme les pères de famille, se félicitaient des leçons utiles qu'ils en retiraient.

L'ancien despotisme, jaloux et craintif pour la propagation des lumières, crut devoir supprimer un certain nombre d'universités; celle de Cahors ne fut pas oubliée; mais le collège y a été toujours florissant, et jusques au jour présent, on a le plaisir de voir les jeunes étudiants faire des progrès dans les principes de la Constitution.

C'est au moment où les législateurs vont s'occuper de l'Instruction publique qu'ils ont cru devoir mettre sous leurs yeux l'intérêt sensible et réel que tous les citoyens du département ont de conserver dans le chef-lieu ce même collège ou d'obtenir un des instituts qui seront établis; tout semble concourir à ce que cette demande soit accueillie, puisque aux raisons qui viennent d'être déduites, la commune de Cahors est le vrai point central où les locaux sont tous préparés et que ses établissements actuels ont un revenu de près de cent trente mille livres, tandis qu'il faudrait des frais immenses pour construire ailleurs les édifices nécessaires; à ces raisons si puissantes, on peut encore ajouter que la présence des corps administratifs exciterait l'émulation des jeunes élèves et que les fonds destinés à l'établissement seraient sous leur surveillance.

Les citoyens des départements voisins ont toujours envoyé à Cahors leurs enfants quoiqu'ils eussent chez eux un collège; à plus forte raison les citoyens des autres communes du département où l'enseignement a été très faible surtout à Montauban; cette commune plus occupée du commerce dont elle retirait de grands avantages, n'a jamais eu qu'un collège sans élèves aujourd'hui; pourrait-elle prétendre à cet avantage dans un temps où tout doit céder à l'utilité des administrés. Placée à l'extrémité du département, éloignée seulement de cinq heures de chemin de la ville de Toulouse, et à portée de faire fleurir plus que jamais son commerce, cette ville pourrait-elle se flatter d'avoir dans son sein cet établissement qui serait toujours contrarié par son commerce considérable, dont elle tire des avantages plus réels; et, au préjudice de l'intérêt général des citoyens du département, pourrait-elle avoir de telles prétentions; son zèle pour le bien public est trop connu, pour que les citoyens de cette commune veuillent insister sur leur demande. Ils sont justes; à leur justice se réunira celle du corps législatif.

Par tous ces motifs, les citoyens soussignés demandent que l'Institut national soit établi dans le chef-lieu du Département, comme point central, et ils feront des vœux pour la prospérité de l'Empire.

Fait à Cahors, ce quatorze May mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an IV de la liberté ».

Le député Calmon écrit aux officiers municipaux de Gourdon pour les engager à demander une protestation à tous les cantons du district; la municipalité de Cahors se mit en rapport avec les autres municipalités, et 46 communes, par des délibérations fortement motivées, s'associèrent à la réclamation des habitants du chef-lieu.

Voici la liste de ces communes parmi lesquelles figurent presque tous les chefs-lieux de canton:

- District de Cahors : Cahors, Luzech, Crayssac, Limogne, Cabreretz, Duravel, Castel franc, Catus, Lalbenque, St-Géry et Bouziès, Albas, Puy-l'Evêque;
- District de Montauban : Caylus, Puy-laroque, Montpezat;
- District de Lauzerte : Lauzerte, Moissac, Cazes, Mondenard, Belaye, Bourg-de-Visa, Montcuq;
- District de St-Céré : St-Céré, Martel, Payrac, Gramat, Bretenoux, Souillac;
- District de Figeac : Figeac, Capdenac, Cajarc, Carayac, Larnagol, Faycelles, Gréalou, Aynac, Livernon, Lacapelle-Marival, Latronquière, Fons, Béduer;
- District de Gourdon : Gourdon, St-Germain, Salviac, Montfaucon, Vayrac, Carluccet, Cazals.

Toutes ces protestations furent adressées au député Ramel qui s'occupera de cette affaire avec le plus grand zèle.

(A suivre).

Chemins de fer d'Orléans et du Midi. — Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées, Arcaçhon, Biarritz, Pau et Saint-Jean-de-Luz. (Tarif A n° 11).

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets d'aller et retour réduits de 25 % qui seront délivrés par les gares du réseau d'Orléans, du Dimanche 25 mars (Rameaux), au Samedi 31 dudit mois, ces deux jours inclus, pour les stations balnéaires et hivernales du réseau du Midi désignées au Tarif A n° 11, seront exceptionnellement valables pendant 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Territoriaux. — Le ministre de la guerre a prescrit aux commandants de corps d'armée d'exercer au mois de mai le fusil Lebel, les territoriaux convoqués pour le printemps.

Comme les années précédentes, les troupes alpines exécuteront en 1888 une marche de trente jours; elles seront cantonnées dans les hautes villes des Alpes pendant toute la belle saison.

Fêtes de Pâques. — Le ministre de la guerre vient d'accorder des permissions pour Pâques à toute l'armée, à partir du 28, pour huit jours.

Administration des domaines. — M. A. Lascale, receveur-rédacteur de 3^e classe à la direction des domaines de Cahors, est élevé sur place à la 2^e classe de son grade.

Enseignement. — M. Besombes, maître-répétiteur stagiaire au lycée d'Albi, est nommé en la même qualité au lycée de Cahors, en remplacement de M. Rassignol, appelé à d'autres fonctions.

Les experts des tabacs. — Il est une réforme demandée à grands cris par les planteurs de tabac, et qu'il serait désirable de voir se réaliser au plus tôt. Nous voulons parler des experts. Ces honorables citoyens sont généralement pris parmi les agents électoraux plutôt que parmi de véritables connaisseurs.

Ces agents ne sont ni plus ni moins que de véritables fonctionnaires. Représentant les intérêts des planteurs, c'est M. le Préfet qui les nomme. Quelle anomalie! aussi, plus préoccupés de conserver leur place que des intérêts des agriculteurs, il se produit souvent ce fait, c'est qu'ils protestent contre le classement fait par les experts de l'Etat, et demandent l'abaissement de classe du tabac présenté. Naturellement, les employés de l'administration s'empressent d'accepter et cela au détriment des propriétaires. C'est vraiment scandaleux.

Il serait pourtant si simple de donner satisfaction aux agriculteurs. Pourquoi ne nommeraient-ils pas eux-mêmes les experts par canton? La situation telle qu'elle est aujourd'hui est intolérable, et nous sommes certains que les planteurs préféreraient la suppression de ces experts à la continuation de pareils abus. Nous adressons cette réclamation à qui de droit; mais nous verrions avec plaisir se produire un mouvement en faveur de cette réforme. Que nos agriculteurs organisent un vaste pétitionnement, et le gouvernement leur donnera certainement satisfaction.

Sermon de charité. — Une foule nombreuse se pressait, dimanche, dans la Cathédrale. Répondant à l'appel qui avait été fait, l'élite de la société de Cahors s'était empressé de venir assister au sermon de charité. La quête a été fructueuse. Les sommes recueillies dépassent déjà six cents francs.

Vote de nos députés sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget des recettes et du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de 1888, adopté par la Chambre par 369 voix contre 59.

M. le baron Dufour a voté pour. MM. de Lamberterie et le comte Murat se sont abstenus. M. de Valon était en congé.

Informations maritimes. — Le paquebot français de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, *Cordoba*, parti de Bordeaux le 19 février, emportant 40 de nos compatriotes du Lot, est arrivé à Montevideo le 14 mars et a suivi pour Buenos-Ayres et Rosario, où il a dû arriver le 16 courant.

Conférences. — Des conférences spéciales pour les hommes sont faites, dans l'église Cathédrale, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de cette semaine, à 8 heures du soir, par le R. P. Constant, dominicain, docteur en théologie et en droit canon, prédicateur du Carême.

Encore la neige. — De mémoire

d'homme on n'a vu journées plus épouvantables. Des rafales de neige chassées par un vent de Nord-Ouest glacé, on temps gris de plomb et, par intervalles, une pluie de grésil gelé. Ce matin, 20 mars, (hélas! où est le temps du marronnier fleuri!), une couche de neige couvre la ville.

Vol à la tire. — Le 16 du courant, M. Pons, meunier à Bergant, a été victime d'un vol à la tire de la somme de 42 francs, commis sur le marché aux grains de Limogne par des inconnus.

Gramat. — Deux faillites dans l'espace de quinze jours. Deux grands négociants de cette ville ont cessé leurs paiements. L'un d'eux a été déclaré en faillite avec un passif de 160,000 fr.

Tribunal correctionnel de Figeac
L'affaire du restaurant Lajoinie
Samedi est venue, devant le tribunal correctionnel de Figeac, l'affaire des conscrits qui avaient été arrêtés et relaxés au sujet de la bagarre du restaurant Lajoinie.

Il ressort de l'ensemble des dépositions que les jeunes gens de Figeac se trouvaient au café Lavergne, au Pont-du-Pin, lorsqu'ils furent induits en erreur par des enfants qui vinrent leur annoncer qu'un des leurs se battait avec les conscrits de Cozac, au restaurant Lajoinie. On comprendra facilement la surexcitation qui s'empara de ceux de Figeac à cette nouvelle.

Ils se rendirent immédiatement sur les lieux et des paroles ils en vinrent aux actes. Une foule qu'on peut évaluer à plus de 500 personnes, assistait à l'audience. Nous ferons connaître le verdict.

Affreux accident à Tulle. — Jeudi, vers cinq heures du soir, un épouvantable accident s'est produit à Tulle:

M. Robert, lieutenant au 80^e de ligne, revenait de l'exercice, à la caserne de Botte, et remontait chez lui, quai de Lyon, maison Talin; mais, en entrant dans son appartement, il fut quelque peu surpris de ne pas trouver au salon sa jeune femme qui ne devait pas être sortie, au dire de l'ordonnance et de la cuisinière.

M. Robert se dirigea alors vers la chambre à coucher et ne parvint que difficilement à en ouvrir la porte, un meuble ou quelque chose de lourd paraissant être tombé derrière.

Cette résistance forcée, le plus horrible des spectacles s'offrit aux yeux de cet infortuné officier: sa femme sur le parquet, au travers de la porte, baignée dans une mare de sang!

Tableau horrible! Scène épouvantable!...

Le médecin du régiment, le docteur Pitois, qui venait de peine de se séparer du lieutenant Robert, sur le quai, fut rappelé en toute hâte; le docteur Chamard fils, médecin du jeune ménage, arriva aussi, peu après: hélas! tous les soins étaient inutiles et ils ne pouvaient que constater le décès comme remontant à quelques instants à peine!

En effet, un peu avant cinq heures, Mme Robert avait donné quelques derniers ordres pour le dîner du soir et fini dans son salon quelques menus arrangements mondains pour une petite réunion d'intimes qui devaient venir prendre le thé chez elle.

Quand elle put être relevée, le revolver d'ordonnance de son mari gisait à côté d'elle, un seul coup déchargé; la jeune femme avait été frappée dans la région du cœur et cet organe avait été atteint de telle façon, que le sang s'était écoulé à flots en quelques secondes.

La mort avait dû être foudroyante! Mais que s'était-il passé?

Mme Robert qui, en vue de sa petite soirée, venait de ranger divers objets de son mari, a-t-elle eu la curiosité imprudente de jouer avec le revolver, en le changeant de place? — C'est probable. — L'a-t-elle déplorablement heurté en l'échappant au moment de l'accrocher? C'est encore possible. — Quoiqu'il en soit, il paraît certain que la jeune femme a été surprise, avant d'avoir épousseté tous ses petits bibelots, debout, en élégante toilette d'appartement; elle attendait avant six heures l'accordeur de piano.

Mme Robert, née Marguerite de Brocqueville, était la fille d'un ancien officier de cavalerie, longtemps percepteur de Brive où il est encore en retraite; elle s'était mariée, il y a trois ans à peine et habitait depuis peu la ville de Tulle où elle avait commencé d'agréables relations; c'était une très belle personne, très aimable, pleine d'entrain et de gaieté; on se rappelle son succès au bal de charité de la préfecture dont elle conduisit le cotillon avec une grâce incomparable.

A peine âgée de vingt-cinq ou vingt-six ans, ses amies ne lui connaissaient d'autre désir sérieux que d'être au plus tôt en famille.

Mercredi, étant allée passer quelques heures

à Brive, auprès de ses parents, son père et sa mère, elle leur faisait foi d'y revenir le mois prochain, pour le bal de l'hôtel de ville. Qu'on juge de l'effet de cette nouvelle à Tulle, depuis jeudi.

DERNIÈRE HEURE

Interpellation Boulanger

Paris, 20 mars, matin.

Une demande d'interpellation sur l'affaire Boulanger a été déposée hier, par M. de Cassagnac.

M. Tirard annonçant que le gouvernement compte prendre d'autres mesures de rigueur contre le général Boulanger demande l'ajournement. Le gouvernement entend garder la responsabilité de ses actes; il fournira des explications sur le motif qui le guide.

M. de Cassagnac, accuse le gouvernement de vouloir se dérober en ne fixant pas un jour, pour la discussion de son interpellation.

Le président du Conseil, répond en fixant la discussion à ce soir.

BOURSE. — Cours du 19 mars.

3 0/0	81 90
3 0/0 amortissable (ancien).....	90 00
3 0/0 id. 1884.....	85 92
1/2 0/0 ancien.....	106 95
1/2 0/0 1883.....	106 90

Dernier cours du 19 mars.

Actions Orléans.....	1,342 80
Actions Lyon.....	1,265 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	400 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	282 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	352 50

Œuvres de R. P. Constant, Dominicain, docteur en théologie et en droit canon, prédicateur du Carême à la Cathédrale de Cahors.

En vente à la librairie Delsaud, rue de l'Hôtel-de-Ville.

- 1^o *Le Pape et la liberté* (2^e édition);
- 2^o *La Chasteté, la Pauvreté et l'Obéissance religieuses devant le Rationalisme* (2^e édition);
- 3^o *Œuvres oratoires, Conférences*;
- 4^o *Vie de saint Raymond de Pennafort*;
- 5^o *Le Mois de Marie du clergé*.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'Iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: *Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose*. Dans toutes les pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

ETUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu entre Antoinette Sabrié, sans profession, épouse du sieur Antoine Pons, marchand de vins, avec lequel elle est domiciliée à Laburgade, ledit Antoine Pons, propriétaire, domicilié à Cahors, pris comme syndic de la faillite dudit Antoine Pons, par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf mars courant, enregistré. Ladite Antoinette Pons, a été déclarée séparée quant aux biens seulement d'avec ledit Antoine Pons, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, Signé: J. BILLIÈRES.

ETUDE

de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu entre Jeanne Virginie Galtié, sans profession, épouse du sieur Jean Pons, marchand de vins avec lequel elle est domiciliée à Laburgade, le dit Jean Pons et Bernard Séguy agent général de la Compagnie d'assurances contre l'incendie, Le Phénix, domicilié à Cahors, pris en qualité de syndic de la faillite du dit Jean Pons, par le tribunal civil de Cahors, le dix-neuf mars courant, enregistré, la dite Jeanne Virginie Galtié, a été déclarée séparée, quant aux biens seulement, d'avec le sieur Jean Pons son mari.

Pour extrait certifié conforme et sincère par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le vingt mars mil huit cent quatre-vingt-huit,

L'avoué poursuivant, Jules BILLIÈRES.

ETUDE
de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors,
rue du Portail-Alban n° 10.

VENTE

SUR
Saisie immobilière

Fixée au samedi vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi précis, au Palais de Justice, à Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M^e Cros, huissier à Castelnaud-Montrâtier, en date du onze janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, en forme dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-sept du même mois de janvier précité, volume 121 numéros 17 et 18.

Il a été procédé à la requête de M. Jean Boyé, propriétaire cultivateur, domicilié au lieu de Coustèges commune de Monbarla (Tarn-et-Garonne) ayant constitué M^e Auguste Mazières, pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice d'Antoine Fournols, cultivateur, et de Jeanne Bouchet, sans profession, mariés, domiciliés ensemble au lieu du Tap, commune de St-Laurent, pris conjointement et solidairement, et le mari pris en outre pour l'autorisation de son épouse.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été dé-

posé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public, et a été publié conformément à la loi. A l'audience du dix-sept mars courant, le Tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au samedi vingt-un avril prochain.

Biens

Saisis à Vendre

SITUÉS DANS LA COMMUNE DE ST-LAURENT, CANTON DE MONTCUO.

Article premier

Une pâture, sise au lieu appelé Tap et domaine du Rafs, formant le numéro 1 section A 3 de la matrice cadastrale de Saint-Laurent, d'une contenance de un hectare vingt-un ares cinquante centiares, première et deuxième classes d'un revenu de quatre-vingt-treize centimes.

Article deux

Une vigne, sise au lieu de Terrieu, formant le numéro 2, section A 3 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de soixante ares, quarante centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de sept francs soixante-deux centimes.

Article trois

Une terre, sise au lieu dit la pièce Grande, formant le numéro 3, section A 3 de ladite matrice cadastrale d'une contenance de six hectares quatre-vingt-neuf ares, vingt centiares, deuxième, troisième et quatrième classes d'un revenu de deux cent cinquante-quatre francs, quatre-vingt-deux centimes.

Article quatre

Une pâture sise audit lieu de Pièce Grande, formant le numéro 4, section A 3 d'une contenance de quatorze ares quarante centiares, première classe, d'un revenu de deux francs seize centimes.

Article cinq

Une terre, sise au lieu dit Pièce Sous la Pigeonnière, formant le numéro 5, section A 3 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de deux hectares soixante-dix-neuf ares cinquante centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre-vingt-neuf francs quarante-quatre centimes.

Article six

Un jardin, sis au lieu du Tap, formant le numéro 6, section A 3, de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de cinq ares soixante-quize centiares, première classe d'un revenu de quatre francs soixante centimes.

Article sept

Un sol, four, puits étable, pâtus formant le numéro 7, section A 3 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de quatorze ares quarante centiares, première classe, d'un revenu de onze francs cinquante-deux centimes.

Ladite étable et grange, construite en pierre et couverte en tuiles canal, à deux tombants d'eau, la porte de la grange est au nord et celle de l'étable au levant, le four et le puits sont également construits en pierre et couverts en tuiles canal.

Article huit

L'aire sise, audit lieu du Tap, formant le numéro 8, section A 3 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de neuf ares soixante centiares, première classe, d'un revenu de sept francs soixante-huit centimes.

Article neuf

Une pâture, sise audit lieu du Tap, formant le numéro 9, section A 3 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de neuf ares soixante centiares, première classe, d'un revenu de un franc quarante-cinq centimes.

Article dix

Une maison, sise audit lieu du Tap, formant le numéro 7, section A 3 de ladite matrice cadastrale, construite en pierre et couverte en tuiles canal et crochet; elle se compose de deux chambres au premier, avec galetas dessus et cave dessous, de sixième classe, d'un revenu de douze francs, tels ces dits immeubles qu'ils sont portés à ladite matrice cadastrale de Saint-Laurent.

Tous les biens immeubles, ci-dessus décrits, limités et confrontés, sont la propriété des dits Antoine Fournols et Jeanne Bouchet, mariés, cultivateur, domiciliés ensemble au lieu du Tap, commune de Saint-Laurent; ils sont jolis et exploités par eux, et sont tous situés dans la commune de Saint-Laurent, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Mises à prix :

Les biens immeubles ci-dessus décrits, seront vendus en un seul Lot sur la mise à prix de six mille francs en sus de charges ci-dessus..... 6000 fr.

Nota : Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt huit.

L'avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : JARTY, receveur.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en pluie, ascendantes, etc., avec ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÛTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeois de Sèpin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

SEULS RECOMPENSES EN ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

A AFFERMER 120 hectares de prairies irriguées, près d'une gare. — Maison confortable, hangars, écuries pour grande exploitation.
S'adresser à **M. de Beauregard**, à Labarthe-Inard (Haute-Garonne).

Maison spéciale d'Accouchement
DIRIGÉE PAR
M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge
Maîtresse Sage-Femme
Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)
PREND DES PENSIONNAIRES
Guérison radicale des Maladies de Matrice

VICHY
Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Drogistes et Pharmaciens

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le traitement se dirige uniquement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à **M. LEMORMAND**, Médecin Spécialiste (1, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

A VENDRE
Imprimerie importante
dans ville de 80,000 âmes; plusieurs journaux par traités, dont un tirant à 25,000. Beaux bénéfices nets. Facilités de paiement. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales C. L.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

1888

ANNUAIRE
STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DU
DÉPARTEMENT DU LOT
Publié avec l'autorisation de M. le Préfet
PAR
MM. LES CHEFS DE DIVISION
DE LA PRÉFECTURE

SE TROUVE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS
CAHORS
IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS
1888

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poulmons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC